

Jeudi 30 avril 2020

A l'attention des Présidentes et Présidents de Département
A l'attention de Présidents de Région
A l'attention des Responsables Administratives et Administratifs



Objet : Réunion avec Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'Etat en charge du Tourisme et les fédérations françaises de l'assurance et des banques.



Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Chers amis,



Comme indiqué au début du conseil d'administration de ce jour, nous avons eu une réunion avec Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, la BPI et la Fédération Bancaire Française et la Fédération Française des Assurances. Les points évoqués sont cruciaux pour la reprise puis la relance de notre secteur.



Bruno Le Maire a donné le nouveau calendrier de travail pour notre secteur CHRD et plus largement le Tourisme.



La date butoire reste le Comité Interministériel du Tourisme organisé le jeudi 14 Mai à l'occasion duquel le Premier ministre présentera le plan de relance spécifique à notre secteur. A ce stade sera aussi présenté :



- Une évaluation de ce que représente **les pertes d'exploitation** pour les cafés, hôtels, restaurants, discothèques dans cette crise. Cette évaluation faite par la BPI devra aussi déterminée si les pertes sont structurelles ou conjoncturelles.
- Un **guichet numérique unique** sur lequel nos professionnels CHRD pourront retrouver l'ensemble des aides auxquelles ils peuvent prétendre et les solliciter sur cette même plateforme. Ce travail est coordonné par le Comité de Filière du Tourisme dont Roland Héguy est le Vice-Président.



Cette demande de guichet unique est portée par l'UMIH et par la Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT) depuis le premier courrier envoyé au Premier ministre le 5 mars.



Du côté des assurances, nous sommes heureux de vous dire qu'une nouvelle étape est franchie.

L'UMIH, le GNC et le GNI vont se mettre autour de la table, sans intermédiaire, avec la Fédération Française des Assurances pour trouver un accord avant le 11 mai.

Le Ministre Bruno Le Maire a durci le ton en affirmant que si un accord n'était pas trouvé à cette date, il n'hésiterait pas à passer par la voie législative pour trouver une solution aux pertes d'exploitation de nos établissements.

Depuis le 23 avril, la Fédération Française des Assureurs avait créé un groupe de travail sur le sujet. Avec Alain Grégoire, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et nommé coordinateur sur le dossier « covid-19 : assurance perte d'exploitation », nous avons fait des demandes pour intégrer les discussions en direct. C'est chose faite !

Du côté des banques, des réunions de travail entre l'UMIH, le GNC et le GNI et la Fédération Bancaire Française vont également avoir lieu pour s'accorder sur la durée des reports des prêts ou faire le point sur les dysfonctionnements qui persistent. Des solutions devront être trouvées avant le 11 mai également.

Dans cette réunion, d'autres informations ont été confirmées pour notre secteur :

- Quelques chiffres sur le **PGE** (prêt garanti par l'Etat) : 4 Milliards de prêts ont été accordés à 50 000 entreprises de notre secteur dont 8 400 hôtels.
- **La prise en charge de l'activité partielle** n'est pas modifiée pour notre secteur. Ce qui est dit dans la presse sur les évolutions au 1^{er} juin ne concerne pas notre secteur, la prise en charge est identique à celle d'aujourd'hui. Le remboursement de l'activité partielle pour les entreprises se fait entre 7 et 10 jours après demande de remboursement en ligne.
- **Le protocole sanitaire** pour les CHRD coordonné par Sébastien Bazin, PDG d'Accor. Il est entre les mains de la Direction Générale du Travail qui devrait rendre sa validation en début de semaine prochaine. Il est actuellement soumis aussi à la consultation des organisations de salariés. Ce protocole va devenir le guide sanitaire officiel pour notre secteur.

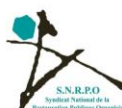


Dans leurs prises de paroles respectives, l'UMIH et le GNC ont, en plus des demandes liées aux assurances et aux banques, pu s'exprimer sur :

- **La baisse de la TVA à 5.5%** sur les cafés, hôtels et restaurants jusqu'en décembre 2021 pour accompagner la reprise, en donnant des marges financières à nos chefs d'entreprises.



- **La création d'un chèque CHRD** » sur la base « 1 euro financé par le salarié = 1 euro financé par l'Etat ». Ces chèques pourraient être utilisés dans tous les CHRD implantés en France. A ce sujet, Renaud Muselier, Président de la Région SUD (PACA) a annoncé le lancement d'un chèque vacances pour sa région de 500 euros pour encourager la reprise dans les cafés, hôtels, restaurants de sa région.



- **Décaler la saison d'été** pour avoir la possibilité d'avoir une saison estivale pleine. Cette mesure devra être accompagnée des autorisations d'ouverture des plages et des piscines des hôtels pour assurer une activité.



Chambre Syndicale
des Lieux Musicaux
Festifs & Nocturnes

Notre tâche à toutes et tous n'est pas terminée pour accompagner nos entreprises à la reprise puis vers la relance du secteur, comptez sur notre détermination.

Amitiés,



Roland HEGUY
Président Confédéral



Hervé BECAM
Vice-Président Confédéral

